



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XXII/1

ORIGINAL: français

DATE: 17 août 1988

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

Vingt-deuxième session ordinaire

Genève, 18 et 19 octobre 1988

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Election du Président et du Vice-président du Conseil
4. Examen de la conformité de la législation du Commonwealth d'Australie avec la Convention UPOV (document C/XXII/11)
5. Examen de la conformité de la législation de la République populaire de Pologne avec la Convention UPOV (document C/XXII/12)
6. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
  - a) Exposés des représentants des Etats (Etats membres et Etats observateurs) et des organisations intergouvernementales
  - b) Renseignements réunis par le Bureau de l'Union sur la situation de la protection dans les Etats membres et de la coopération entre ces Etats (documents C/XXII/5, C/XXII/6, C/XXII/7 et C/XXII/8)
7. Compte rendu sur les travaux des trente-septième et trente-huitième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes à Genève, Suisse) et s'ouvrira le mardi 18 octobre 1988 à 9 h 30.

8. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1987 (document C/XXII/2); rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1988 (document C/XXII/2 Add.)
9. Rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1986-1987 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1987 (document C/XXII/3)
10. Rapport concernant la vérification des comptes de l'exercice biennal 1986-1987 (document C/XXII/3, annexe B)
11. Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique (document C/XXII/9)
12. Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des Groupes de travail techniques (C/XXII/10)
13. Calendrier des réunions pour 1989 (document C/XXII/4)
14. Election du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Comité administratif et juridique
15. Adoption du compte rendu des décisions
16. Clôture de la session

[Fin du document]